

Assemblée générale mixte annuelle du 16 juin 2025

Résultat des votes des résolutions

Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance : 28

Nombre d'actions : 3 329 275 - soit 90,72 % des actions ayant droit de vote

Nombres de droits de votes : 6 128 581 - soit 94,24 % des droits de votes existants en Assemblée

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire	Nombre de voix Pour	Nombre de voix Contre	Nombre de voix Abstention	Pourcentage de vote Pour	Pourcentage de vote Contre	Pourcentage de vote Abstention	Résultat
Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024)	6 128 581	-	-	100,00%	0,00%	0,00%	Adoptée
Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024)	6 128 581	-	-	100,00%	0,00%	0,00%	Adoptée
Troisième résolution (Convention réglementée) *	6 128 581	-	-	100,00%	0,00%	0,00%	Adoptée
Quatrième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024)	6 128 581	-	-	100,00%	0,00%	0,00%	Adoptée
Cinquième résolution (Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acquiescer des titres dans le cadre des dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce)	6 104 374	24 207	-	99,61%	0,39%	0,00%	Adoptée
Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire	Nombre de voix Pour	Nombre de voix Contre	Nombre de voix Abstention	Pourcentage de vote Pour	Pourcentage de vote Contre	Pourcentage de vote Abstention	Résultat
Sixième résolution (Modification des statuts)	6 104 374	24 207	-	99,61%	0,39%	0,00%	Adoptée
Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire	Nombre de voix Pour	Nombre de voix Contre	Nombre de voix Abstention	Pourcentage de vote Pour	Pourcentage de vote Contre	Pourcentage de vote Abstention	Résultat
Septième résolution (Examen du renouvellement du mandat d'Administrateur de la société UNION CHIMIQUE)	6 128 581	-	-	100,00%	0,00%	0,00%	Adoptée
Huitième résolution (Pouvoirs)	6 128 581	-	-	100,00%	0,00%	0,00%	Adoptée

(*) adoptée conformément à la Loi, étant précisé que les administrateurs intéressés n'ont pas pris part au vote.